

Christine PIRÈS-BEAUNE

*Députée du Puy-de-Dôme
Vice-présidente de la délégation aux collectivités
territoriales et à la décentralisation
Membre du Comité d'évaluation et de
contrôle*

PARIS, le 28 novembre 2018

Réf: LB//CPB/2018-03

Chère Madame,

J'ai bien reçu votre courrier appelant à une intervention de ma part face à la réduction de la limitation de vitesse à 80 km/h sur le réseau secondaire pour les routes à double sens dépourvues de séparateur, en application depuis le 1^{er} juillet 2018. Je vous en remercie.

Après de fortes baisses observées depuis les années 1970, la lutte contre les accidents de la route reste malheureusement d'actualité. Avec près de 4000 décès en France métropolitaine et dans les outre-mer en 2017, les accidents de la route restent une cause majeure de décès évitables, qui appellent une réaction de la classe politique.

Face à ce constat, le Gouvernement n'a trouvé pour solution que la réduction de la vitesse maximale autorisée sur près de 400 000 kilomètres de voies secondaires, au sein des territoires, faisant de la France un des pays européens les plus restrictifs en la matière. Députée de l'opposition d'un territoire rural, je me suis publiquement opposée à cette mesure, et je rejoins votre mécontentement légitime.

Inefficace, cette mesure ne permettra pas de réduire le nombre d'accidents de la route. En effet, nous pouvons déjà observer la prise de risques nouveaux sur les routes, liés à l'apparition de trains de véhicules plus longs, à l'augmentation du nombre de dépassements, à la complexification de la cohabitation avec les poids lourds et au rythme de circulation ralenti, qui réduit le confort de conduite et génère des tensions.

Injuste, cette mesure s'attaque aux conducteurs qui n'ont pas forcément d'alternatives à la voiture, et qui consacrent une part non négligeable de leurs revenus à l'utilisation et à l'entretien de leurs véhicules. Afin de réduire la mortalité et les accident routiers, il serait plus utile de traiter les causes réelles de l'insécurité routière, à savoir la détérioration des infrastructures, la consommation excessive d'alcool (responsable de près de 28% des accidents mortels sur les routes) ou encore la consommation de stupéfiants.

.../...

Politique, cette mesure décidée par le gouvernement révèle un objectif quasiment assumé, à savoir le désendettement de l'Etat par la hausse des sanctions routières. Ainsi, c'est en moyenne près du double d'infractions qui a été sanctionné en juillet 2018 par rapport au même mois de 2017 ; cette hausse ne pouvant être justifiée par le seul comportement des conducteurs, il s'agit donc d'une ponction budgétaire effectuée sur le dos des automobilistes, entamant un peu plus leur pouvoir d'achat. De surcroît, les dissensions gouvernementales et la durée des débats ont montré qu'aucun consensus n'entourait cette mesure, contre-productive à de nombreux égards.

Enfin, cette mesure est nocive à l'environnement, puisqu'elle entraîne une utilisation en sous ou surrégime des moteurs, et par conséquent une hausse de l'émission des particules polluantes et de CO2. Il ne semble pas utile de renchérir le coût de l'essence et du diesel d'un côté si de l'autre des mesures impliquent leur consommation accrue ; en définitive, c'est sur l'automobiliste que pèse cette double hausse.

Pour toutes ces raisons, je tiens à vous assurer mon soutien pour redéfinir et assouplir le barème des sanctions routières sur les voies du réseau secondaire. Malgré l'entrée en vigueur de cette disposition réglementaire, le débat public ne s'est pas refermé et la signature de la pétition *Pour la liberté de relever la vitesse localement* par près de 2,1 millions de citoyens nous invite à ne pas baisser les bras.

Afin de rouvrir ce débat, je sollicite l'autorité instigatrice de cette mesure, à savoir le Premier Ministre, par une lettre que j'adosse à ce courrier ci-joint et que je laisse à votre disposition. Après plusieurs mois d'application, nous pouvons en évaluer les intérêts et les défauts, et réexaminer les modalités en faveur d'une sécurité routière accrue et d'une réglementation plus juste à travers le territoire.

Je reste à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous prie de croire, chère Madame, à l'expression de toute ma considération.

Bien cordialement,

Christine PIRES BEAUNE



Christine PIRÈS-BEAUNE

*Députée du Puy-de-Dôme
Vice-présidente de la délégation aux collectivités
territoriales et à la décentralisation
Membre du Comité d'évaluation et de
contrôle*

PARIS, le 7 novembre 2018

Réf: LB-CPB-2018-04

Monsieur le Premier ministre,

Je souhaite attirer, par la présente, votre attention sur le courrier que m'ont adressé 145 citoyens de la deuxième circonscription du Puy-de-Dôme, que je représente.

Face à la baisse de la vitesse maximale autorisée sur les voies du réseau secondaire pour les routes à double sens que vous avez décidée à hauteur de 80 km/h, ce collectif s'inquiète des conséquences néfastes de cette mesure qui touche particulièrement les automobilistes.

Dès son application, cette mesure a entraîné des effets pervers liés à l'allongement des trains de voiture, provoquant de nouveaux accidents et tensions entre les conducteurs, notamment dans la cohabitation avec les chauffeurs de camions. Le ralentissement de la vitesse de circulation génère la prise de risques accrus, en premier lieu de nombreux dépassements et rapprochements entre les véhicules.

Par ailleurs, la révision à la baisse du barème routier a entraîné, à comportement inchangé des automobilistes, un doublement des amendes infligées dès le mois de juillet 2018, grevant davantage leur pouvoir d'achat déjà affecté par la hausse de la fiscalité écologique. A titre d'exemple, un automobiliste roulant à la vitesse de 101 km/h sur une route nationale ou départementale se voit désormais sanctionné de 135 euros et retiré deux points de permis. Dans de nombreux territoires, l'absence d'alternatives à la voiture transforme cette mesure en ponction budgétaire, peu comprise et mal vécue par nos concitoyens.

Enfin, je porte votre attention sur les conséquences économiques et environnementales plus larges du ralentissement de la circulation sur les routes : l'activité économique est freinée ; les professionnels routiers voient leurs journées de travail allongées, à salaire constant ; la sous-utilisation des moteurs provoque une hausse des émissions de particules polluantes.

.../...

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Je souhaite à ce titre vous demander si vous envisagez de réviser et assouplir le barème des infractions et amendes routières. La sécurité routière est une priorité qui appelle des mesures adaptées, proportionnées et en cohérence avec nos partenaires européens afin de ne pas pénaliser davantage les Français, qui fournissent des efforts budgétaires déjà importants.

Persuadée de l'intérêt que vous porterez à mon courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de ma très haute considération.

Bien à vous,

Christine PIRES BEAUNÉ

